Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_138-DE

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 16 novembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etait représentée : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE.

Absents : Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Nathalie BOULARD, M. Kévin CADIC, M. Mathieu DUIGOU, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Caroline OLLIVRO.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 21 Représenté : 1 Absents : 7 Votants : 22

INFORMATION SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER, DÉCLARATIONS DE CESSION ET LES DÉCISIONS DE Mme la MAIRE

Rapporteur : Mme Fanny Chappé.

Exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Depuis le 1er janvier 2017, Guingamp Paimpol Agglomération est devenue compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que la compétence en matière de PLU emporte la compétence de plein droit en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU).

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_138-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-138

Par délibération en date du 12 décembre 2023, Guingamp Paimpol Agglomération compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a instauré un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (AU) et en a délégué l'exercice à la commune pour ces mêmes zones à l'exception des zones Uj, Uyp, Uyi, Uyk, 1AUj, 1AUyp, 1AUyi, 1AUyk, 2AUj, 2AUyp, 2AUyi et 2AUyk.

Par délibération en date du 12 décembre 2023, Guingamp-Paimpol Agglomération a également décidé d'instaurer le Droit de préemption urbain renforcé (DPUr) sur une partie du territoire de Paimpol et d'en déléguer l'exercice à la commune.

Par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2017, la commune a délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et a instauré un droit de préemption sur les fonds commerciaux et artisanaux et les baux commerciaux.

En application des articles L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire informe qu'elle a renoncé au Droit de Préemption Urbain sur les parcelles suivantes :

N° d'enregistrement	Date de réception en mairie	Adresse	Section parcelle	N° parcelle	Superficie	Désignation du bien
DIA 022 162 26 P0099	13/08/2026	13 RUE DU DOCTEUR HERVIAULT	AT	72	556	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P00100	17/08/2026	7 CHEMIN DES ECUREUILS	BA	118	473	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0101	20/08/2026	26 RUE DE GOUDELIN	AE	464 465	756	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0102	21/08/2026	31 RUE DE GOAS PLAT	AE	409	953	Immeuble à usage d'habitation Vte de Nu Propriété
DIA 022 162 26 P0103	26/08/2026	64 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	AD	796	191	Lots de copropriété
DIA 022 162 26 P0104	31/08/2026	7 RUE PASTEUR	AD	342 343 344	481	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0105	01/09/2026	4 RUE DEPOULAFRET	AM	37	401	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0106	07/09/2026	5 ROUTE DE LA CHAPELLE	ZP	210	518	Immeuble à usage d'habitation

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_138-DE

DIA 022 162 26 P0107	10/09/2026	RUE DE LANVIGNEC	AB	235 345		Garage
DIA 022 162 26 P0108	10/09/2026	15bis RUE DU COMMANDANT LE CONNIAT	AM	462	1957	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0109	15/09/2026	RUE DE LANVIGNEC	AB	235 345		Garage
DIA 022 162 26 P0111	22/09/2026	13 RUE DU 18 JUIN	AD	950 1039	261	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0112	22/09/2026	28 AVENUE GABRIEL LE BRAS	AB	363 365	1343	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0113	05/10/2026	3 RUE DU PROFESSEUR JEAN RENAUD	AC	245	236	Immeuble à usage d'habitation

****

En application du code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe qu'elle a renoncé au droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, commerciaux ou baux commerciaux sur les parcelles suivantes :

N° d'enregistrement	Date de réception en mairie	Adresse	Section parcelle	N° parcelle	Type de cession	Désignation du bien
DCC 022 162 26 P0006	13/05/2026	22 RUE RAYMOND PELLIER	AX	43	BAIL COMMERCIAL	Vente de produits alimentaires et non alimentaires, biscuiterie
DCC 022 162 26 P0007	28/07/2026	6 QUAI DUGUAY TROUIN	AH	11	BAIL COMMERCIAL	Restauration

Décisions prises par la Maire :

N° 2026-RH-54 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer la convention de formation professionnelle proposée par ECF ARVOR de Saint-Brieuc pour les agents de la commune (formation permis B96) qui s'est déroulée le 21/09/2026, pour un montant de 498 € TTC.

N° 2026-RH-55 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer la convention permettant la réalisation d'un bilan médico-professionnel avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour un agent de la commune, pour un montant de 1 924€ TTC.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_138-DE

N° 2026-RH-56 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer la convention de formation professionnelle proposée par SéConForm de Lannion pour la formation d'un agent de la commune (recyclage à l'habilitation électrique basse tension pour électricien) qui se déroulera les 16 et 17 novembre 2026 pour une montant de 350 €.

N°PA-d 26-11 : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de désigner le cabinet LGP Avocats, 8 rue Voltaire, CS 22948, 29229 Brest Cedex, pour représenter la Commune de Paimpol devant les juridictions administratives dans le cadre du recours formé le 20 juillet 2026 par l'Association Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre, devant le Tribunal Administratif de Rennes par lequel il est demandé d'annuler le permis de construire n°PC02216226P0005 délivré par Mme Fanny Chappé, Maire de Paimpol le 22 mai 2026 à l'OPH Terres d'Armor Habitat.

N°PA-d 26-12 : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de mettre à disposition de l'association Atelier d'Arts Plastiques, des locaux communaux, situés dans le bâtiment C du Centre Henri Dunant, pour une durée de 1 an renouvelable tacitement deux fois à compter du 31/08/2026.

Le Conseil municipal en prend acte.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 18/11/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)